

RÈGLEMENT OFFICIEL

DANS LES PAS DE NOAH

Édition 2026 — Course sur Domaine Privé

Note importante aux participants : L'événement se déroule intégralement sur un domaine privé. L'accès au site est strictement réservé aux coureurs et accompagnateurs le jour de la course.

Tout entraînement sauvage hors événement y est formellement interdit sous peine de poursuites.

Article 1 : Organisation et Cadre de l'Événement

L'association/l'organisme NOAHMAN organise le 19 septembre 2026 une course nature de type trail intitulée « **Dans les Pas de Noah** ».

Le départ et l'arrivée se situent à Guinguette La Méric, à La Brède. Le parcours traverse exclusivement des propriétés privées ; le respect des lieux, de la faune et de la flore est la priorité absolue de cette journée.

Article 2 : Les Épreuves (4 Formats)

L'événement propose 5 courses adaptées à tous les niveaux :

Course	Distance	Dénivelé (D+)	Âge Minimum	Tarifs	Heure de Départ
NOAHKID	2 km	20 m	À partir de 8 ans	5 €	15h00
NOAHRUN Solo	11 km	80 m	À partir de 15 ans	12 €	15h30
NOAHRUN Relais	11 km	80 m	À partir de 15 ans	16 €	15h30
NOAHMAN Backyard 4h Boucle 6,7 km	5 boucles 33,5 km	50 m par boucle	À partir de 18 ans	25 €	15h35
NOAHTRAIL	18 km	150 m	À partir de 18 ans	18 €	17h00

Article 3 : Conditions d'Inscription et Participation

3.1 Justificatifs Médicaux (Réglementation Française)

Conformément à la législation en vigueur, la participation est conditionnée à la présentation :

- D'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un pass "J'aime Courir".
- OU d'une attestation de réalisation du **Parcours de Prévention Santé (PPS)**, datant de moins de 3 mois à la date de l'épreuve (générée sur le site officiel pps.athle.fr).
- Pour les mineurs : un **questionnaire de santé** complété par les parents ou le tuteur légal et d'une autorisation de course par les parents. (Modèle sur Protiming)

3.2 Clôture des inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur le site Protiming jusqu'au 18 septembre 2026 inclus.

Le jour de la course, il est possible de s'inscrire jusqu'à une heure avant la course maximum.

Passé ce délai, l'organisation se voit le droit de refuser une inscription.

Si le quota de dossards vendus est atteint avant le jour de la course, l'organisation se réserve le droit de refuser une inscription.

3.3 Retrait de dossards

Le retrait de dossards se fera exclusivement sur le site de La Guinguette La Méric à proximité du départ.

Pour des questions d'organisation, veuillez retirer 30 minutes avant maximum le départ de la course.

Article 4 : Équipement et Semi-Autonomie

Les courses se déroulent en semi-autonomie.

- **Gobelet personnel** : Dans une démarche écoresponsable, aucun gobelet jetable ne sera fourni sur les ravitaillements. L'organisation distribuera de l'eau dans des Eco-cup
- **Ravitaillement** :
 - A la mi-course, vous bénéficiez d'un ravitaillement en eau pour NOAHRUN et NOAHTRAIL.
 - Pour NOAHMAN, vous bénéficiez d'un ravitaillement en eau et en vivres (bananes, fruits secs...)
- **Équipement recommandé (pour le 11km et surtout pour le 18km)** : Flasque 500ml
- **Chaussures de trail fortement recommandées** en raison du terrain technique, forestier et potentiellement glissant.

Article 5 : Sécurité, Secours et Abandons

- **Signalisation** : Le parcours est entièrement balisé à l'aide de rubalise et de fléchages temporaires. Des signaleurs seront positionnés aux points stratégiques.
- **Secours** : Une équipe médicale (Poste de secours) est présente sur le site durant toute la durée de l'événement.
- **Abandons** : Tout coureur qui abandonne doit impérativement **le signaler au poste de contrôle le plus proche ou à l'arrivée** et remettre son dossard aux organisateurs. Le terrain étant privé et parfois isolé, cette règle est cruciale pour éviter de déclencher des recherches inutiles.

Article 6 : Respect de l'Environnement et Propriété Privée

Le trail se déroulant sur un domaine privé qui nous ouvre exceptionnellement ses portes, des règles strictes s'appliquent :

- **Zéro Déchet** : Tout jet de déchet (emballages de gels, bouteilles, etc.) en dehors des zones de ravitaillement est éliminatoire.
- **Respect du tracé** : Il est strictement interdit de couper les sentiers pour préserver les zones de régénération forestière et les cultures.
- **Interdiction de fumer** : Pour des raisons évidentes de sécurité incendie, il est strictement interdit de fumer sur l'ensemble du domaine privé (parcours et zone d'accueil).

Article 7 : Droit à l'Image et Données Personnelles

Par sa participation au Trail, chaque coureur autorise expressément l'organisation à utiliser les images, photos ou vidéos prises durant l'événement sur lesquelles il pourrait apparaître, pour les besoins de promotion de la course (site internet, réseaux sociaux, presse).

Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles sur simple demande écrite.

Article 8 : Annulation et Cas de Force Majeure

En cas de force majeure, d'intempéries exceptionnelles (alerte météo orange/rouge) ou de décision des autorités administratives, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier les parcours.

En cas d'annulation totale avant le départ, les modalités de remboursement ou de report des frais d'inscription seront communiquées dans les plus brefs délais.

Article 9 : Acceptation du Règlement

L'inscription à l'une des 5 courses du trail DANS LES PAS DE NOAH implique l'acceptation, sans réserve, du présent règlement par tous les participants.